

SYNDICAT MIXTE D'IRRIGATION ET DE MISE EN VALEUR DU FOREZ-----
siège : Sous-Préfecture de MONTBRISON
-----**BOITE POSTALE 181 - 42604 MONTBRISON CEDEX****Téléphone : 04 77 96 10 39 - Email : contact@smif42.fr****DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL****Séance ordinaire du 22 JUIN 2026****OBJET DE LA DELIBERATION : DEPLACEMENT DES ELUS ET AGENTS DU SMIF (liste en annexe)**

La Présidente certifie,

1°) Que la convocation de tous les membres du Comité Syndical en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi.

2°) Que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Comité, a été adoptée à l'unanimité des votants.

3°) Que le nombre de membres du Comité Syndical en exercice au jour de la séance était de **20** sur lesquels il y avait **17 membres présents** et **0** membres représentés par pouvoir accordé, soit **17 membres votants** à savoir :**Présents :**

1- M. BERGER Rémi	11- Mme GENE BRIER Sylvie
2- Mme BRO SSE Chantal, Présidente	12- M. GER OSSI ER Rémi
3- Mme CHEMI NAL Maryline	13- M. LARDON Eric
4- M. CORNU Christophe	14- M. PALAIS Bertrand
5- M. COUCHAUD Patrice	15- M. PERRACHE Jean-Michel
6- M. CROZIER Julien	16- M. RASCLE Jean-François
7- M. DETOUR Claude	17- M. VERNET Gérard
8- Mme FAYARD Stéphanie	18-
9- M. FRECHET Daniel	19-
10- M. FRECON Laurent	20-

Absents avec excuses : M. BONNEFOY Jean-Yves - Mme BRUEL Nicole - M. POMPORT Pierre-Henri**Absents représentés :** /**Secrétaire élu pour la durée de la session :** M. RASCLE Jean-François

Madame la Présidente expose que, suite aux dernières élections intervenues au sein du SMIF et au renouvellement de sa gouvernance, il convient de procéder à la mise à jour du contrat d'assurances « Mission Collaborateurs » souscrit auprès de Groupama.

Ce contrat, mis en place en octobre 2021, a pour objet de garantir l'utilisation des véhicules personnels des élus membres du Comité du SMIF ainsi que des agents du SMIF dans le cadre des missions qui leur sont confiées, ainsi que le remboursement des frais de déplacement afférents.

Afin de tenir compte de la composition actuelle des instances du SMIF et des effectifs du SMIF, la liste actualisée des élus membres du Comité du SMIF ainsi que celle des agents du SMIF seront annexées à la présente délibération et transmises à Groupama pour la mise à jour du contrat.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200314-20260622-C09-20260622-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/06/2026

Publication : 22/06/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide :

- d'autoriser l'utilisation des véhicules personnels des élus membres du Comité du SMIF et des agents du SMIF dans le cadre des missions qui leur sont confiées;
- d'autoriser le remboursement des frais de déplacement engagés à ce titre, conformément à la réglementation en vigueur;
- d'approuver la mise à jour du contrat d'assurance « Mission Collaborateurs » souscrit auprès de Groupama,
- d'approuver la liste actualisée des bénéficiaires annexée à la présente délibération;
- d'autoriser Madame la Présidente à accomplir toutes les démarches nécessaires à la mise à jour du contrat et à signer tout document s'y rapportant.

COPIE CERTIFIEE CONFORME
A MONTBRISON, le 22 juin 2026

La Présidente,
Chantal BROSSE

Le Secrétaire,
Jean-Françoise RASCLE



P.J. : - liste actualisée des membres du Comité et agents du SMIF